



MINISTÈRE  
DE L'EUROPE  
ET DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# BULLETIN DE LA MAI

MISSION DE L'ADOPTION INTERNATIONALE



## ÉDITO DU CHEF DE LA MAI

L'étude historique sur les pratiques illicites dans l'adoption internationale, mise en ligne début février sur le site de l'université d'Angers, a suscité l'intérêt des médias et marquera sans doute un tournant dans la perception de l'adoption internationale par le grand public. Ses deux auteurs ne sont pas inconnus des milieux de l'adoption internationale. L'historien Yves DENÉCHÈRE est l'auteur en 2011 d'un livre de référence sur l'histoire de l'adoption internationale en France, *Des enfants venus de loin*, livre épuisé mais aujourd'hui gratuitement accessible en ligne. Fabio MACEDO, jeune historien franco-brésilien, a soutenu en 2020 une thèse intitulée : « Choisir les enfants : nationalité, race et "qualité" dans l'histoire globale de l'adoption internationale (1830-1980) » ; il finalise actuellement un article qui fera le pendant à l'étude historique sur les pratiques illicites et portera sur le cas du Brésil, dont il a exploité les archives disponibles sur place. Les deux auteurs ont participé aux dernières Rencontres de la MAI et avaient eu l'occasion de présenter le cadre de cette étude historique, financée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Ce rapport de recherche documente des pratiques déjà connues, principalement à partir des sources diplomatiques qui ont déjà été exploitées par les historiens et dont certaines ont pu être consultées par des journalistes. Le bilan de la recherche montre que les signalements ont été nombreux et fréquents, qu'ils ont concerné un nombre important de pays à différentes périodes, à tel point qu'il paraît légitime aux chercheurs de poser la question du caractère systémique des pratiques illicites dans l'adoption internationale.

Il revient au réseau diplomatique et consulaire le mérite d'avoir tiré la sonnette d'alarme en cas d'abus généralisés (Guatemala, Brésil, Salvador, Sri Lanka, Vietnam...), d'avoir bloqué certaines procédures ou écarté certains intermédiaires agissant sans autorisation. En

#12

Mars 2023

### SOMMAIRE

Édito du chef de la MAI	1
L'actualité de la MAI	2
Nouvelles du monde	3
Nouvelles des partenaires	4
Le Kiosque	5

revanche, les sanctions prises à l'égard des organismes autorisés pour l'adoption (OAA) ont été très peu nombreuses, les suspensions dans certains pays soupçonnés de favoriser les dérives ont été tardives, et l'adoption par démarche individuelle a permis à des pratiques de perdurer sans réel contrôle avant son interdiction par la loi du 21 février 2022.

Les contrôles du ministère se sont considérablement renforcés dans la période récente : refus de visas pour 54 projets d'adoption par démarche individuelle en 2022 ; retraits d'habilitation de deux OAA fin 2022 ; suspension des adoptions à Haïti, en Russie, en Ukraine, à Madagascar ; projet de décret d'application de la loi du 21 février 2022 relatif aux nouvelles procédures pour les autorisations et habilitations des OAA en février 2024 qui fixe leur durée et renforce les exigences à l'égard de ces organismes dont la responsabilité est considérable pour garantir l'éthique des procédures et prévenir les échecs à l'adoption.

L'étude de l'université d'Angers ne clôt pas le sujet. Les deux chercheurs ont l'intention de continuer leurs travaux sur l'histoire de l'adoption internationale, avec un grand colloque en juin 2023 qui marquera le centenaire de la loi du 19 juin 1923 créant l'adoption des enfants en France. Leur étude historique alimentera les réflexions en cours de la mission interministérielle des trois inspections générales (Affaires étrangères, Affaires sociales, Justice) sur les pratiques illicites dans l'adoption internationale.

**Étienne ROLLAND-PIÈGUE**

**Chef de la Mission de l'adoption internationale**



---

## L'ACTUALITÉ DE LA MAI

### Réunion de travail avec le CNAET, Autorité centrale du Togo

La MAI a tenu une réunion de travail en ligne avec M. Toatre TCHILTEME, Président du Comité national d'adoption d'enfants au Togo (CNAET). Le Chef de la MAI lui a présenté les réformes en cours, avec l'intégration de l'AFA dans un nouveau Groupement d'intérêt public « France Enfance Protégée », le renouvellement de toutes les autorisations et habilitations des OAA en février 2024, et les nouvelles exigences en matière de procédure, qui amenaient la MAI à mieux documenter dans les dossiers d'adoption le respect de la subsidiarité et du consentement à l'adoption, y compris pour des enfants abandonnés. M. TCHILTEME a pris acte de ces évolutions et reviendra vers la MAI concernant les nouvelles accréditations pour les opérateurs. Il s'est dit très satisfait du travail de l'AFA et de l'OAA Lumière des Enfants et de leur correspondant sur place. Les Autorités centrales togolaise et française ont convenu de maintenir leur relation de coopération.

## Rencontre avec la nouvelle ambassadrice du Guatemala en France

Le chef de la MAI s'est entretenu avec Mme Olga Julissa ANZUETO AGUILAR, nouvelle ambassadrice du Guatemala en France. Avec près de 2000 adoptions réalisées de 1981 à 2005, les Français adoptés au Guatemala forment un trait d'union entre nos deux pays. Aujourd'hui adultes, certains s'engagent dans une démarche de recherche de leurs origines : consultation de leur dossier d'adoption, voyage dans leur pays de naissance, retrouvailles avec leur famille biologique. Pour retrouver leur famille d'origine, ils ont la possibilité de s'adresser à la Mission de l'adoption internationale qui transfère leur demande au Conseil national de l'adoption (CNA). La section Guatemala de La Voix des Adoptés dispose également d'un partenariat avec une association guatémaltèque, la *Liga Guatemalteca de Higiene mental* (LGHM). Certains adoptés mettent à jour des irrégularités ou des pratiques illicites qui ont entouré leur adoption et qui sont aujourd'hui autant d'obstacles dans leur droit à l'identité.



## NOUVELLES DU MONDE

### Trois questions à l'Autorité centrale italienne

#### 1. Il y a combien d'OAA en Italie ?

« Le nombre d'OAA en Italie à ce jour est de 47 de nature privée et 1 de nature publique. Le nombre total a été fortement réduit, si l'on considère qu'il y a une vingtaine d'années il y en avait plus de 80. Au cours de mon mandat, je me suis concentré sur l'importance d'identifier des stratégies visant à renforcer les regroupements d'OAA (il y en a actuellement cinq, chaque regroupement développant des stratégies communes et n'ayant qu'un seul représentant aux réunions mensuelles des OAA avec la CAI) et à réduire le nombre d'OAA, d'une part parce qu'il est très élevé et, d'autre part, parce que la réduction substantielle des adoptions internationales due à divers facteurs exogènes et endogènes ne le rend pas compatible avec les besoins actuels. »

#### 2. Comment l'Autorité centrale fait-elle pour diminuer le nombre d'OAA ?

« Par l'activation d'accords (*intese*) et de fusions (*fusioni*) parmi les OAA existants et par la fermeture d'OAA qui ont une activité trop faible pour pouvoir fonctionner correctement. »

#### 3. Comment l'Autorité centrale contrôle-t-elle les OAA ?

« Grâce à un système de contrôle minutieux et périodique biennuel basé notamment sur l'évaluation, d'une part, de l'aptitude des OAA et, d'autre part, de la régularité, de la transparence et de l'efficacité de leurs actions. »

## La région Flandres de Belgique cesse sa coopération avec le Vietnam

En 2021, la région Flandres de Belgique a lancé un processus de sélection des pays d'origine avec lesquels l'Autorité centrale maintiendrait sa coopération en matière d'adoption internationale. L'objectif était de concentrer l'adoption sur un nombre plus réduit de pays d'origine et de supprimer tout risque de pratique illicite. Une méthodologie a été définie avec l'aide de partenaires internationaux (UNICEF, SSI, ONG CHIP) et l'information a été partagée avec les OAA et les associations de personnes adoptées. Au terme d'un premier tour de sélection, il a été décidé de maintenir les liens de coopération avec la Colombie, le Kazakhstan, le Portugal et l'Afrique du Sud et de mettre un terme aux adoptions avec le Vietnam. 15 autres pays d'origine seront passés en revue au cours des prochains mois.

## Equateur – reprise des adoptions internationales avec la France

Le 25 octobre 2022 a été signée une convention pour l'intermédiation des adoptions internationales entre l'Equateur et la France conclue entre l'Autorité centrale pour les adoptions internationales du ministère de l'intégration économique et sociale et l'OAA COFA Lyon. L'Equateur, où la Convention de La Haye du 29 mai 1993 est entrée en vigueur le 1er janvier 1996, signe ainsi le 16ème accord en la matière avec un 5ème pays après les Etats Unis, l'Espagne, l'Italie et la Belgique. En 2022, 117 adoptions ont été réalisées en Equateur, dont 5 internationales. L'adoption internationale dans ce pays propose aux familles étrangères des enfants qui présentent un handicap, des fratries et des enfants de plus de 6 ans qui ne trouvent pas de famille adoptive en Equateur.



## NOUVELLES DES PARTENAIRES

### Groupe de travail du SSI sur la recherche des origines, animé par le SSI France

Un groupe de travail dédié à la recherche des origines, piloté par Mme Sandrine PEPIT, Directrice du SSI France, a été créé au sein du réseau SSI. Lors du Conseil international du SSI, qui s'est tenu à Belgrade en novembre 2022, les travaux du groupe ont été présentés et une résolution visant à renforcer l'importance et l'expertise du réseau SSI en matière de recherche des origines a été votée. Ce groupe a notamment vocation à cartographier les services proposés par les membres du réseau en la matière, identifier les pays où des membres travaillent sur ce sujet doivent être recherchés et proposer un programme de renforcement des capacités si nécessaire.



## LE KIOSQUE

### Publication du journal HAMKAE de Racines coréennes

Après plus de deux ans d'attente, l'association Racines coréennes a publié un nouveau numéro de son journal Hamkae. Au sommaire de ce numéro : le bilan 2022 des activités de l'association, des présentations des délégations de Bordeaux et de Franche-Comté, une interview de la tiktokeuse Candice Soo Ah, un retour sur le mythe de Dangun fondateur de la Corée, des carnets de voyage, des activités culturelles de l'association, et de très belles photos de la Corée. Retrouvez le dernier HAMKAE en cliquant [ici](#).

### Emission de France Culture sur les pratiques illicites dans l'adoption internationale

Sous le titre « Faut-il bannir l'adoption internationale ? », l'émission Esprit de justice animée par Antoine GARAPON a consacré son émission du 1er mars aux pratiques illicites dans l'adoption internationale. Avec Yves DENÉCHÈRE, historien, Olivier DE FROUVILLE, juriste international, et Julie Sara FOULON, adoptée en Ethiopie. Cette émission est à retrouver en baladodiffusion en [cliquant ici](#).

Soo Ja Pracca



Là-bas,  
sous le ciel clair



### Publication de l'ouvrage « Là-bas, sous le ciel clair » de Soo Ja Pracca, publié à L'Atelier des Cahiers

Le récit de vie d'une adoptée française née en Corée du Sud dans les années 1970.

« Je suis venue ici chercher quelque chose ou quelqu'un, peut-être simplement des traces, celles d'une identité, de mon identité. »

**BULLETIN  
DE LA MAI**  
MISSION DE L'ADOPTION INTERNATIONALE



—  
Ministère de l'Europe  
et des Affaires étrangères

Direction des Français à l'étranger  
et de l'administration consulaire

Mission de l'adoption  
internationale

57 boulevard des Invalides  
75007 Paris